



Tél : 03.21.13.03.47  
Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 17 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 20 janvier 2026.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Sabrina TROLET et Corinne LEFEBVRE, absentes excusées et Messieurs Jean-Marc FAUVERGUE et Thierry BALINGHIEN, absents.

Madame WILLE Catherine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la convention avec M. Catteau, psychologue.**

La séance ouverte,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de leur mission d'accueil et d'accompagnement de la population, les agents du Centre Communal d'Action Sociale se trouvent parfois confrontés à des situations complexes et peuvent éprouver des difficultés à apporter des réponses adaptées aux demandes, mais surtout à pouvoir disposer des ressources, notamment psychiques, pour pouvoir se confronter à la réalité de la souffrance de l'autre.

Face à ce constat, il semble opportun pour les membres du personnel du C.C.A.S. de prendre le recul nécessaire afin de se protéger d'un envahissement affectif et émotionnel et d'optimiser l'efficacité des actions menées en orientant la personne vers un professionnel sous la forme de vacation de soutien psychologique pour des entretiens individuelles, en couple ou en famille.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de renouveler la convention de partenariat avec M. Catteau Sébastien, psychologue et psychothérapeute à hauteur de 6 séances individuelles pour l'année 2026.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil d'Administration décident :

**Vote à l'unanimité**

- Emettent un avis favorable
- Autorisent Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec M. CATTEAU, psychologue.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260209-DEL\_090226\_012-DE

S<sup>2</sup>LO

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le

AR :

Affiché le

Certifié exécutoire le



Le Président,

Daniel KRUSZKA



Le Président du C.C.A.S.,

Daniel KRUSZKA